

DU 15 JANVIER 2015

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (Directrice de la pédagogie)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Élisabeth BAUTIER (Professeure à l'Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis) ; Françoise DIBOS (Professeure à l'université Paris 13)

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SNESUP-FSU) ; Jacques CRINON (Professeur des universités) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT), Éric MESNARD (PRCE, SNESUP-FSU).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Lorella BUGEAT (PEMF)

Représentants des autres personnels :

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94)

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants de l'université Paris-est Créteil Val-de-Marne :

Christian CUESTA (Vice-Président du Conseil d'administration de l'UPEC), représenté par Élisabeth BAUTIER ; Lucie GOURNAY (Vice-présidente de la commission recherche de l'UPEC), représentée par Jacques CRINON.

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), représentée par Élisabeth BAUTIER ;

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Jean-Jacques DUMERY (Doyen des IA-IPR), représenté par Martine AMIOT ; Michèle DELOMEL (doyenne des IEN ET-EG), représentée par Martine AMIOT.

Représentants des collectivités territoriales :

Marie RICHARD, déléguée de Vincent EBLE (président du Conseil général de Seine-et-Marne), représentée par Alain BOUVIER ; Liliane PIERRE, déléguée de Christian FAVIER (président du Conseil général du Val-de-Marne), représentée par Alain BOUVIER.

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Colette GUILLOPÉ (Professeure des universités, Sgen-CFDT), représentée par Jacques CRINON.

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Éducation) représenté par Lorella BUGEAT

Représentants des autres personnels :

Doudou THIAM (IGE, UNSA Education) représenté par Concettina REGNIER

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants des collectivités territoriales :

Pierre SERNE, déléguée de Jean-Paul HUCHON (président du Conseil régional d'Ile-de-France) ; Pascal RIBAUD, déléguée de Stéphane TROUSSEL (président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis)

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commune de F.C à l'université Pierre et Marie Curie).

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Philippe BALLÉ (DAASEN de Seine-Saint-Denis).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Éric LEVET-LABRY (Vice-président adjoint en charge des enseignements à l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée).

Représentants des usagers :

Renaud COUTURIER (La Fac avec les étudiants de l'ESPÉ), Nathalie PORTE (Professeure des écoles en F.C. Informatique, CGT Educ'Action).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Denis ALAMARGOT, Stéphane BARDAU, Dominique ROUILLARD, Sophie CANAC, Sigolène COUCHOT-SCHIEX, Clémentine FRANCEZ-CARRERE, Jean-Michel MALLARD, Brigitte MARIN, Sandrine MEURICE, Benjamin MOIGNARD, Gérard PHELIPPEAU, Sophie RENAUT, Antonio RODRIGUEZ et Marie BERROUS

Le conseil de l'ESPÉ de l'académie de Créteil compte 20 votants, parmi lesquels 10 par représentation.

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote pour approbation du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2014
2. Mise au vote pour approbation du budget 2015
3. Informations concernant le projet de renouvellement de l'habilitation C2i2e
4. Informations concernant le nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles
5. Questions diverses

DÉBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 40.

Alain BOUVIER indique qu'il ne pensait pas présenter ses vœux dans des circonstances aussi dramatiques. Dans ce contexte, l'ESPÉ doit assumer la lourde responsabilité de former de futurs enseignants qui seront amenés à exercer dans des conditions très difficiles.

Alain BOUVIER adresse ses vœux les plus sincères aux membres du Conseil de l'ESPÉ et propose d'observer un instant de recueillement à la mémoire des victimes des actes terroristes des 7,8 et 9 janvier 2015.

Les membres du Conseil de l'ESPÉ se lèvent et observent un instant de recueillement.

POINT N° 1 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 20 NOVEMBRE 2014

En l'absence de remarques, le procès-verbal du Conseil du 20 novembre est approuvé à l'unanimité.

POINT N° 2 : MISE AU VOTE POUR APPROBATION DU BUDGET 2015

Brigitte MARIN indique que ce budget a été élaboré dans une optique de clarification. Le montant global de ce budget est de 3 793 967 euros. Il se décompose de la manière suivante :

- dotations de l'UPEC à hauteur de 36,38 % ;
- subventions de l'État, des collectivités territoriales et de l'Union Européenne à hauteur de 31,8 % ;
- droits d'inscription FI/FC à hauteur de 13,22 % ;
- vente de produits et services à hauteur 18,6 %.

Par ailleurs, la masse « personnel » représente 20 %, la masse « fonctionnement » 77 % et la masse « investissement » 3 %. La masse investissement comprend tout bien acquis de façon durable pour un montant supérieur à 800 euros HT. Pour les biens inférieurs à 800 euros HT, la composante choisit l'affectation de sa dépense entre la masse fonctionnement et la masse investissement.

La masse « personnel » est composée à 80 % d'heures complémentaires, à 15 % de vacances d'enseignants, et à 5 % de vacances de personnels non enseignants. Sur ce point, Brigitte MARIN rapporte le point de vue de Christian CUESTA, selon lequel il serait utile d'augmenter la proportion des vacances de personnels non enseignants, car celles-ci sont moins coûteuses.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande à quoi correspondent concrètement les 5 % de vacances de personnels non enseignants.

Marie BERROUS répond que les vacances de personnels non enseignants correspondent principalement aux personnels de laboratoire du lycée Paul-Éluard de Saint-Denis.

Brigitte MARIN indique que la masse « fonctionnement » repose pour 42 % sur les dépenses immobilières, 30 % sur la pédagogie et 20 % sur le pilotage (communication, audiovisuel, assurances, frais de réception, etc.). Les dépenses non décaissables pèsent 1 % de la masse fonctionnement.

Brigitte MARIN indique que la masse « investissement » concerne pour 50 % des dépenses de pédagogie, 42 % des dépenses immobilières, 5 % la recherche, et 3 % les étudiants.

Geneviève GUILPAIN souligne que la restauration à Torcy s'apparente à une offre de restauration rapide, bien que les usagers aient demandé qu'un véritable restaurant s'implante sur ce site.

Marie BERROUS répond que la fréquentation sur ce site n'est pas suffisante pour garantir la rentabilité d'un restaurant.

Geneviève GUILPAIN note que les effectifs ont augmenté.

Marie BERROUS répond que beaucoup d'usagers sont en stage. Les prestataires demandent une moyenne de fréquentation quotidienne suffisamment élevée pour envisager l'ouverture d'un restaurant.

Geneviève GUILPAIN demande communication des chiffres de fréquentation du site.

Brigitte MARIN rappelle que cette question a été posée auparavant, la moyenne quotidienne de fréquentation n'était pas assez élevée pour qu'un prestataire s'engage dans l'ouverture d'un service de restauration.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande si le déménagement de Melun a été pris en compte dans le budget 2015.

Marie BERROUS répond qu'il sera pris en compte dans le cadre du budget rectificatif n°1.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande ce qu'il en est de la question financière relative au fonds patrimonial de Melun.

Marie BERROUS répond qu'il n'a pas encore été statué sur ce point.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD en conclut que ces questions devront être reprises lors d'une prochaine réunion.

Benjamin MOIGNARD constate une baisse de 30 % des dotations UPEC pour le budget Recherche ESPE. Il s'interroge sur les répercussions concrètes de cette baisse. Il considère en outre que cette tendance est contradictoire avec les missions essentielles de l'ESPÉ, dont la recherche fait partie. Benjamin MOIGNARD ajoute que la recherche est plus que jamais nécessaire dans le contexte actuel. Il s'interroge enfin sur les instances au sein de l'ESPÉ où il est possible d'échanger sur la définition de la mission recherche.

Marie BERROUS répond que concernant les investissements, la réponse de l'UPEC est à la hauteur des demandes de recherche effectuées. Or une seule demande de recherche a été reçue.

Sigolène COUCHOT-SCHEIX regrette que la mission recherche se réunisse désormais plus rarement que par le passé, ce qui entraîne de facto une diminution du budget.

Brigitte MARIN indique que chaque composante devra désigner deux représentants pour siéger à la mission recherche. À la fin du mois de février, cette mission recherche devrait être en état de fonctionner.

Elle ajoute que chaque université intégrée à l'ESPÉ doit alimenter le budget de la mission recherche à hauteur de 5 000 euros.

Benjamin MOIGNARD repose sa question sur la justification de la baisse de 30 % du budget recherche.

Brigitte MARIN répond que les chercheurs sont pour la plupart rattachés à des structures extérieures. Les critères qui président à l'allocation de ressources reposent en partie sur le nombre de thèses soutenues. Le CIRCEFT, classé A+, se trouve ainsi faiblement doté, sur le critère du faible nombre de thèses suivies. Ce phénomène est lié à la présence de deux professeurs seulement (dont l'un dirige pourtant dix thèses) pour neuf maîtres de conférences non encore HDR.

Benjamin MOIGNARD considère que la diminution du 30 % du budget recherche est un mauvais signal qui a suscité de nombreuses inquiétudes sur le terrain.

Alain BOUVIER propose d'aborder la question de la recherche au sein d'un prochain conseil de l'ESPÉ. Il importe que les chercheurs se sentent reconnus dans leur fonction. La recherche est bien inscrite dans les missions de l'ESPÉ.

Benjamin MOIGNARD indique qu'il existait auparavant une inégalité dans les dotations que recevaient les laboratoires. Cette disparité a entraîné un étayage par le bas. Les laboratoires ayant le plus recruté ont donc été pénalisés. Il apparaît donc indispensable de discuter de la mission recherche et d'en définir la stratégie.

Jacques CRINON souligne que le statut de l'ESPÉ est ambigu. D'un côté, l'ESPÉ est une composante de l'UPEC et a sous sa responsabilité des « demi-laboratoires » (c'est-à-dire des laboratoires à double rattachement). En outre, beaucoup d'enseignants chercheurs travaillent dans d'autres laboratoires qui sont rattachés à d'autres universités.

D'un autre côté, la loi confère à l'ESPÉ la mission de développer la recherche en éducation et doit donc fédérer des recherches des quatre universités qui participent au « projet ESPÉ » de l'académie.

Denis ALAMARGOT indique que seule l'UPEC a versé sa contribution de 5 000 euros à la mission recherche depuis deux ans. Les autres universités s'en sont abstenues. Il précise que la diminution de 30 % concerne les laboratoires dépendant de l'UPEC.

Alain BOUVIER s'en étonne, car l'ESPÉ ne possède pas de laboratoires en propre.

Denis ALAMARGOT le confirme, mais précise que la recherche en éducation s'appuie sur des laboratoires partenaires. Ce mode de fonctionnement correspond à l'esprit de la réforme.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande ce qu'il en est du paiement des heures complémentaires 2013-2014. Il semble que l'UFR de Lettres ne souhaite pas payer au-delà d'un certain seuil en raison du report de la maquette. Le dossier d'accréditation évoquait une « nouvelle donne économique », ce qui suscite des inquiétudes parmi les enseignants.

Brigitte MARIN répond que ce raisonnement n'est pas partagé par l'ensemble des partenaires. Les masters MEEF concernent quatre composantes différentes à l'UPEC. Les composantes inscrivent les étudiants et perçoivent des frais d'inscription et d'autres gratifications associées. En contrepartie de ces ressources, les composantes prennent en charge des dépenses. Dans les faits, une seule composante de l'UPEC ne partage pas ce point de vue. Brigitte MARIN annonce que l'UPEC paiera les heures complémentaires pour pallier le défaut de reversement de l'une des composantes.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD considère que le fait de travailler en permanence sur des heures complémentaires constitue un problème. Elle estime qu'il serait préférable de procéder aux recrutements qui s'imposent.

Jean-Michel MALLARD indique que les heures complémentaires répondent à l'exigence de souplesse dans la gestion et considère que ces heures sont bénéfiques au partenariat entre les composantes.

Brigitte MARIN annonce que les heures complémentaires qui n'avaient pas encore été réglées le seront au 31 janvier.

Alain BOUVIER demande de faire figurer en annexe du procès-verbal de la présente réunion la masse salariale des personnels de l'ESPÉ. Après vérification, il indique que celle-ci s'élève à 25 millions d'euros. En comparaison, les heures complémentaires ne représentent que 700 000 euros.

Geneviève GUILPAIN regrette le manque de clarté des demandes adressées aux formateurs. Il leur est ainsi demandé de hiérarchiser les modes de formation et de se recentrer sur les enseignements délivrés dans les parcours MEEF, ce qui est contradictoire avec les propos tenus à l'instant par Jean-Michel MALLARD.

Par ailleurs, il semble nécessaire de pouvoir se référer à un tableau indiquant les heures complémentaires, site par site, discipline par discipline, pour préparer au mieux la prochaine rentrée et éviter les discours évasifs.

Brigitte MARIN confirme qu'il est essentiel de recentrer les enseignements sur les masters MEEF.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande un état des lieux des heures complémentaires.

Jean-Michel MALLARD y répond favorablement, mais précise qu'il ne saurait s'engager sur le niveau de précision d'un tel état des lieux. En effet, l'établissement d'un état des lieux des heures complémentaires repose sur les déclarations prévisionnelles des enseignants eux-mêmes. Il s'engage toutefois à fournir des éléments d'information permettant d'enclencher une discussion de fond sur le sujet.

Éric MESNARD craint que la nécessité de maintenir l'effort de formation, couplée à la progression prévisible du nombre d'étudiants et de stagiaires, n'amène à encore augmenter le nombre des heures complémentaires. L'UPEC devrait donc préférentiellement créer des postes. Le nombre de personnels non universitaires est déjà élevé au sein de l'UPEC. De son point de vue, il devient donc indispensable que le départ en retraite d'un PRAG PRCE soit remplacé par l'arrivée d'un enseignant-chercheur.

Certes, le nombre d'enseignants « non universitaires » est plus élevé à l'ESPE que dans d'autres composantes de l'UPEC, mais, compte tenu des besoins en heures de formation, il faudrait, lors des départs en retraite de PRAG ou de PRCE les remplacer par deux postes de maîtres de conférence.

Il est procédé à un vote à main levée. Celui-ci donne les résultats suivants : 15 voix favorables, trois voix défavorables, deux abstentions.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD donne lecture d'une explication de vote, au nom du SNESUP (collèges B et C) et de Sud Éducation/CGT Éducation (collège C) :

« Les élu-e-s au Conseil de l'ESPÉ n'ont cessé de dénoncer la politique de l'UPEC :

- *139 supports de poste de l'ex-IUFM redéployés ;*
- *refus de créer les postes nécessaires aux besoins de la formation des enseignants ;*
- *développement des heures complémentaires ;*
- *appel à des vacataires.*

Les élu-e-s n'ont pas été entendus et, en conséquence, ils ne peuvent que voter CONTRE le budget de l'ESPÉ qui leur est proposé, tout en dénonçant une nouvelle fois cette politique budgétaire. »

S'agissant des crédits d'enseignement et de recherche, **Brigitte MARIN** constate que le niveau des dépenses est supérieur aux prévisions en raison d'une augmentation des besoins. Les dépenses de fonctionnement sont

stables, mais leur répartition a évolué. Ainsi, des heures complémentaires ont dû être payées sur le budget de fonctionnement et non sur le budget dédié aux heures supplémentaires.

Les dépenses de gestion immobilière ne connaissent pas non plus de fluctuations importantes. La variation de 10 000 euros, au chapitre des autres dépenses, a été reprise, car des provisionnements sont arrivés à échéance. Les sommes correspondant à ces provisionnements ont été réintégrées dans le budget.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD se fait l'écho d'interrogations de collègues sur des commandes de livres qui n'ont pas été réalisées, faute de financement suffisant. Le Centre de Melun est particulièrement touché par ce dysfonctionnement.

POINT N° 3 : INFORMATIONS CONCERNANT LE PROJET DE RENOUELEMENT DE L'HABILITATION C2i2E

Jean-Michel MALLARD indique que le C2i2e est une certification complémentaire indépendante des diplômes. Elle est délivrée sur la base d'un dossier numérique de compétences établi par l'étudiant qui repose sur un référentiel de compétences national. Le nombre de certificats a fortement chuté après 2011-2012 suite au texte affirmant qu'il n'y avait plus obligation de certification.

Un groupe de travail se mettra en place dans l'optique de coordonner davantage les procédures de certification entre Paris VIII, XIII et l'UPEM. La délivrance du certificat après la formation sera systématisée. Un dispositif commun de certification entre l'UPEM et l'UPEC est envisagé. La possibilité d'engager la certification dès le M1 est également en cours de réflexion. Le partenariat avec le rectorat pour délivrer le certificat C2i2e aux enseignants titulaires va faire l'objet d'une attention spécifique en y incluant la dimension VAE.

Alain BOUVIER considère qu'il est probable qu'un nombre croissant d'enseignants s'adresse à l'ESPE pour valider des acquis.

Antonio RODRIGUEZ indique qu'il est partisan de l'intégration de la certification dans le cursus de base, il est d'ailleurs destiné à intégrer la formation des enseignants.

POINT N° 4 : INFORMATIONS CONCERNANT LE NOUVEAU CONCOURS DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

Brigitte MARIN annonce qu'un concours de recrutement supplémentaire des enseignants de premier degré au titre de l'académie de Créteil sera prochainement ouvert pour pallier le manque de candidats en Seine-Saint-Denis. Ce concours sera ouvert dans chaque académie de France métropolitaine. Les épreuves écrites auront lieu les 19 et 20 mai. Les épreuves orales seront organisées du 3 au 10 juillet en Ile-de-France.

Éric MESNARD se prononce. Pour la transformation du concours de recrutement des professeurs des écoles, qui est actuellement un concours à l'échelle académique, en un concours à l'échelle nationale, comme c'est le cas pour le secondaire.

Élisabeth BAUTIER considère qu'il faudrait *a minima* organiser un concours unifié au niveau de la région Ile-de-France.

Geneviève GUILPAIN souligne que le logement est une problématique spécifique à l'Ile-de-France. Beaucoup d'étudiants sont logés dans des conditions de grande précarité.

Gérard PHELIPPEAU s'inquiète de la disparité du niveau de recrutement entre départements au sein même de l'académie de Créteil. En raison de la hiérarchisation du choix des candidats, le niveau de recrutement est ainsi bien plus élevé en Seine-et-Marne que dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis.

Sigolène COUCHOT-SCHEIX regrette que les commissions mixtes ne se tiennent désormais plus en présentiel, mais de manière dématérialisée.

Geneviève GUILPAIN déplore à son tour la mise en place d'une plateforme dématérialisée qui dénature les rapports humains entre les acteurs de terrain.

Alain BOUVIER souligne que les gestions dématérialisées ne nuisent en aucun cas à la préservation des relations humaines.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD estime qu'il est indispensable de clarifier la situation administrative de tous les étudiants en vue de la préparation de la rentrée 2015, certaines ES premier degré ne savent toujours pas à l'heure actuelle si elles sont en DU ou en M2. Un courrier de leur part est destiné à Brigitte Marin que Aude Dontenwille-Gerbaud doit lui remettre. Elle ajoute qu'il est d'autant plus essentiel d'assurer une formation de qualité des enseignants que les exigences en matière de défense de la laïcité et des valeurs de la république qui leur incombent sont grandes. Aude DONTENWILLE-GERBAUD constate que l'ouverture d'un concours complémentaire ne s'accompagne pas du déblocage de moyens supplémentaires dédiés à la formation des enseignants.

Elle s'émeut par exemple du cas d'étudiants, ayant décroché le concours sans obtenir le Master, envoyés sur le terrain sans formation préalable.

En lien avec toutes ces questions, Aude DONTENWILLE-GERBAUD donne lecture de la motion suivante qu'elle propose de porter aux voix :

« Motion proposée au Conseil de l'ESPE de l'académie de Créteil du 15 janvier 2015 par les représentants des enseignants (SNESUP-SUD...) »

Les membres du Conseil de l'ESPE de l'académie de Créteil, réunis le 15 janvier 2015, tiennent à exprimer leur plus vive inquiétude et leur désapprobation formelle de l'hypothèse étudiée par le MENESR, qui consisterait à placer, à partir de la rentrée 2015, les lauréats des concours de l'enseignement déjà titulaires d'un master enseignement en stage en responsabilité à temps plein [voir la dépêche AEF du 13 janvier 2015, « le MENESR étudie l'hypothèse d'un stage à plein temps pour les étudiants « reçus-collés » actuellement en M2 MEEF »]. Les étudiants ayant échoué aux concours d'enseignement à la fin de la première année des masters MEEF se consacrent à nouveau à la préparation du concours en deuxième année de master et suivent des stages de pratique accompagnée seulement. Ils ont encore un besoin essentiel de formation en alternance, à mi-temps, lors de leur année de stage en responsabilité.

Si une telle formation en alternance était supprimée, les étudiants préféreraient éventuellement échouer stratégiquement à leur deuxième année de master, plutôt que de se trouver en stage en responsabilité à temps plein une fois le concours réussi.

Une telle hypothèse serait surtout en contradiction complète avec le principe même d'une formation des enseignants de qualité, fondée sur l'alternance, un objectif réaffirmé à maintes reprises par les ministres V. Peillon, B. Hamon, et N. Vallaud-Belkacem. Ce serait une rupture avec le projet annoncé de reconstruction de la formation des enseignants depuis la loi de Refondation de l'Ecole. Ce serait en revanche une régression vers une situation dont les enseignants-stagiaires et les élèves ont terriblement souffert durant les premières années de la réforme dite de mastérisation, lorsque les enseignants-stagiaires se trouvaient en responsabilité à plein temps.

Une formation des enseignants de qualité n'est pas un gaspillage de temps ou de moyens pour l'Etat mais un investissement essentiel et une nécessité pour la République. »

Alain BOUVIER indique qu'il est en accord avec la philosophie de cette motion. Toutefois, il rappelle qu'il a pour principe de conditionner le vote de motions à leur inscription à l'ordre du jour. Il propose de confier à Brigitte MARIN de suivre ce dossier et d'agir en conséquence.

Brigitte MARIN indique qu'elle relaiera cette motion au niveau national. Elle précise que les ESPÉ partagent la même position sur cette question. Jacques GINESTIÉ, président du réseau, sera reçu au ministère le 23 janvier et portera le message des ESPÉ.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD considère que l'absence de vote du Conseil affaiblit la position exprimée.

Alain BOUVIER répond que la mise au vote supposerait un large débat.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que le texte de la motion dont elle a donné lecture semble recueillir l'avis positif à l'unanimité des membres du Conseil.

Alain BOUVIER répond qu'il a la responsabilité de présider le Conseil de l'ESPÉ et qu'en cette qualité il ne soumettra pas la motion au vote de cette assemblée.

POINT N° 5 : QUESTIONS DIVERSES

Brigitte MARIN se fait l'écho de la demande formulée par Geneviève GUILPAIN et Aude DONTENWILLE-GERBAUD concernant l'affichage de la charte de la laïcité dans tous les sites de l'ESPÉ, compte tenu du caractère exceptionnel des événements survenus les 7,8 et 9 janvier 2015 et leur répercussion dans l'Éducation nationale.

Brigitte MARIN considère que cette demande est légitime et sera donc suivie d'effet.

Elle donne lecture de la deuxième partie du message de Geneviève GUILPAIN et d'Aude DONTENWILLE-GERBAUD :

« [...] [L'] absence d'application de la loi de 2004 dans l'ESPÉ, ainsi que l'observation chez un nombre grandissant d'étudiant-e-s d'un développement de positions et de discours relevant à nos yeux de l'intégrisme religieux, et donc incompatible avec les valeurs de l'éducation républicaine, inquiètent depuis longtemps un bon nombre de formatrices et de formateurs.

Nous suggérons que soit prévu lors de la prochaine journée académique un temps de travail sur ce problème : comment former au mieux à la laïcité ? Comment veiller à ce que soit comprises et respectées les valeurs fondamentales de la République par ceux-là et celles-là mêmes qui seront chargés de les promouvoir et de les enseigner ? ».

Alain BOUVIER rappelle que l'ex-IUFM de l'académie de Créteil était réputé en pointe dans le domaine de l'enseignement des valeurs républicaines.

Brigitte MARIN indique que cette thématique n'est pas ignorée au sein de l'ESPÉ, car au moins sept modules du tronc commun y sont consacrés.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD répond que cela ne suffit pas en pratique. Elle regrette la disparition, suite à la réforme, du stage de formation continue dans le premier degré de trois semaines sur les valeurs de la République. Actuellement, beaucoup d'enseignants se trouvent dans une situation de détresse, car ils ne savent pas quelle réponse pédagogique apporter à leur classe. Ils sont démunis et en attente de réponses. Ils manquent d'outils et de temps pour réfléchir à ces questions.

Martine AMIOT indique que les recteurs ont été saisis par le ministère pour organiser dans leur académie la réflexion et le débat autour des questions de laïcité.

Éric MESNARD constate un écart considérable entre les textes et les pratiques notamment en ce qui concerne l'instruction civique. Il regrette que le discours, en termes de pédagogie, suive le rythme médiatique. Il ajoute que le sabotage de la formation continue des enseignants du premier degré a eu des effets désastreux sur le respect de la laïcité.

Éric MESNARD quitte la séance à 16 heures.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD souligne que deux années sont nécessaires pour corriger les mauvais postulats et déconstruire des représentations fausses des étudiants en matière d'enseignement du fait religieux, comme le démontre l'expérience de l'option d'initiation à la recherche sur l'enseignement du fait religieux qui traite, entre autre, de cet enseignement.

Il est inadmissible d'entendre dans les médias que la formation des enseignants aux valeurs de la République et à la laïcité est défailante alors même qu'elle a été amputée de tous ses moyens.

Alain BOUVIER indique qu'il serait intéressant de s'appuyer sur les témoignages des étudiants stagiaires présents sur le terrain. Il demande en outre si des différences ont été observées en fonction du type d'établissement ou bien de la discipline de l'enseignant, et si des témoignages ont permis l'émergence de cas d'étude au sujet des difficultés que peuvent avoir certaines classes par rapport à d'autres.

Geneviève GUILPAIN répond que, dans les établissements de premier degré, la minute de silence a été mieux respectée quand elle a été pratiquée collectivement dans la cour de l'école plutôt qu'à l'intérieur des salles de cours.

Sophie RENAUT ajoute que des différences existent entre les disciplines littéraires et scientifiques. Dans les premières, les difficultés – sauf exception - venaient davantage de la façon dont les jeunes enseignants abordaient la question que de la nature supposée « difficile » de l'établissement.

Les élu-e-s se disent prêts à mettre en place une Journée académique de réflexion. Après discussion sur l'opportunité de modifier l'ordre du jour de la prochaine JA dédiée à une réflexion sur les évaluations au sein des maquettes, il est finalement décidé que ce sera la JA du 13 mai qui sera consacrée aux questions de laïcité et qu'entre temps, par site, un travail de demi-journée sera organisé.

Aude Dontenwille-Gerbaud et Geneviève Guilpain sont chargées d'organiser cette JA.

Geneviève GUILPAIN constate que des consignes de sécurité avaient été mises en place à l'entrée de Paris VII et Paris VIII. L'UPEC ou l'ESPÉ ont-elles également reçu des instructions en matière de sécurité ?

Brigitte MARIN répond que les sites de l'UPEC et de l'ESPÉ, de par leur configuration ouverte, sont impossibles à surveiller. Il a été demandé une vigilance accrue aux personnes à l'accueil concernant les colis suspects ou les voitures stationnées devant les voies d'accès.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'enquiert de la protection des sorties entre adultes. Elle cite le cas sensible d'une sortie au mémorial de la Shoah.

Brigitte MARIN indique que seules les sorties scolaires sont frappées d'interdiction et non les sorties universitaires.

Sigolène COUCHOT-SCHEIX regrette que les enseignants aient tendance à désertier les conseils de formateurs.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD répond que beaucoup de collègues considèrent que la participation aux conseils de formateurs n'a aucun effet, car à chacune de leur demande il leur est répondu qu'ils doivent s'armer de patience. La souffrance au travail s'exprime aussi par ce biais.

Sigolène COUCHOT-SCHEIX répond qu'il reste essentiel de participer aux temps de concertation et d'information réclamés par les enseignants eux-mêmes.

Brigitte MARIN annonce que trois sièges sont à pourvoir au Conseil de l'ESPÉ : un dans le collège B et deux sièges étudiants (collège F des usagers). Les candidatures devront être adressées avant le 22 janvier inclus. Les élections se dérouleront le 4 février, de 9 heures à 17 heures. (*Pour information, la date des élections a été reportée au 11 mars 2015*).

Aude DONTENWILLE-GERBAUD conteste la validité du délai de huit jours courant jusqu'à la fermeture des candidatures au regard des statuts de l'ESPÉ.

Alain BOUVIER répond que les statuts de l'université prévalent.

Brigitte MARIN le confirme.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'en étonne, mais en prend acte.

Alain BOUVIER quitte la séance à 16 heures 40. En qualité de doyenne du Conseil, Élisabeth BAUTIER préside la séance jusqu'à son terme.

Après concertation, le Conseil de l'ESPE de l'académie de Créteil s'accorde à demander formellement des moyens de fonctionnement et des postes supplémentaires pour assurer la formation des enseignants. Dans les conditions actuelles, le Conseil de l'ESPE de l'académie de Créteil s'inquiète de sa capacité à assurer ses missions essentielles.

Élisabeth BAUTIER demande à Brigitte MARIN de relayer cette prise de position du Conseil auprès du ministère.

La séance est levée à 16 heures 55.



**CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DE PILOTAGE DES
FORMATIONS ET DES INSTANCES 2014-2015**

Master MEEF 1^{er} degré	<p>Conseil de perfectionnement : 3 mars 2015- 14h-17h 7 avril 2015 14h30-16h30</p> <p>Groupe de pilotage : M1 N°2 : 17 mars 2015 9h-12h M2 N°3 : 2 avril 2015 9h-12h</p>
Master MEEF 2nd degré	<p>Conseil de perfectionnement : pré-conseil mardi 24 mars 2015 14h Vendredi 3 avril 2015 14h-17h</p> <p>Groupe de pilotage inter – universitaire – ESPE : fixé par chaque parcours</p> <p>Groupe de pilotage ESPE : Réunion des coordonnateurs de discipline : début avril (à déterminer) Réunion formateurs ESPE second degré : mercredi 24 juin</p>
Master MEEF Encadrement	Conseil de perfectionnement : 17 avril 2015
CVIP	pas de réunions programmées pour l'instant
COSP	7 avril 2015 13h30-17h
Conseil de l'ESPÉ	19 mars 2015 13h30-17h 18 juin 2015 13h30-17h

Informations relatives à la masse salariale de l'ESPÉ en 2014

Sur une masse totale de 25 433 574,40 €, **20 445 907,21 €** soit **80,4 %**, concerne le personnel enseignant permanent (hors montants bruts des rémunérations accessoires).

Montant pour le personnel BIATSS :

BIATSS	4 987 667,19
<i>dont titulaires</i>	<i>4 524 863,30</i>
<i>dont contractuels</i>	<i>462 803,89</i>

Répartition de la masse (enseignants + BIATSS) par site :

libellé du poste	%
ESPE MELUN	14,81%
ESPE LIVRY GARGAN	20,52%
ESPE ST DENIS	16,52%
ESPE BONNEUIL SUR MARNE	47,78%
ESPE SD	0,31%
	100%

Motion proposée au Conseil de l'ESPE de l'académie de Créteil du 15 janvier 2015 par les représentants des enseignants (SNESUP-SUD...)

Les membres du Conseil de l'ESPE de l'académie de Créteil, réunis le 15 janvier 2015, tiennent à exprimer leur plus vive inquiétude et leur désapprobation formelle de l'hypothèse étudiée par le MENESR, qui consisterait à placer, à partir de la rentrée 2015, les lauréats des concours de l'enseignement déjà titulaires d'un master enseignement en stage en responsabilité à temps plein [voir la dépêche AEF du 13 janvier 2015, « le MENESR étudie l'hypothèse d'un stage à plein temps pour les étudiants « reçus-collés » actuellement en M2 MEEF »]. Les étudiants ayant échoué aux concours d'enseignement à la fin de la première année des masters MEEF se consacrent à nouveau à la préparation du concours en deuxième année de master et suivent des stages de pratique accompagnée seulement. Ils ont encore un besoin essentiel de formation en alternance, à mi-temps, lors de leur année de stage en responsabilité.

Si une telle formation en alternance était supprimée, les étudiants préféreraient ^{éventuellement} échouer stratégiquement à leur deuxième année de master, plutôt que de se trouver en stage en responsabilité à temps plein une fois le concours réussi.

Une telle hypothèse serait surtout en contradiction complète avec le principe même d'une formation des enseignants de qualité, fondée sur l'alternance, un objectif réaffirmé à maintes reprises par les ministres V. Peillon, B. Hamon, et N. Vallaud-Belkacem. Ce serait une rupture avec le projet annoncé de reconstruction de la formation des enseignants depuis la loi de Refondation de l'Ecole. Ce serait en revanche une régression vers une situation dont les enseignants-stagiaires et les élèves ont terriblement souffert durant les premières années de la réforme dite de mastérisation, lorsque les enseignants-stagiaires se trouvaient en responsabilité à plein temps.

Une formation des enseignants de qualité n'est pas un gaspillage de temps ou de moyens pour l'Etat mais un investissement essentiel et une nécessité pour la République.